

Commune de Blennes

Plan Local d'Urbanisme

Annexe n°1

Liste des servitudes d'utilité publique

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SEINE ET MARNE

Liste des servitudes d'utilité publique

Commune	Intitulé	Catégorie	Code	Caractéristique	Acte instituant	Gestionnaire	Coordonnées
77035 BLENNES	CONSERVATION DES EAUX TERRAINS RIVERAINS COURS D'EAU	Articles L.211-7 et L.215-4 du code de l'environnement et L.151-37-1 et R. 152-29 à R.152-35 du code rural	A4	Libre passage sur les Berges de l'Orvanne et ses affluents	Arrêté Préfectoral n° 84/DDAF/HY/051 du 19 Mars 1984	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue Georges Clemenceau - BP 596 - 77005 Melun cedex - 01 60 56 71 71
77035 BLENNES	CONSERVATION DES EAUX TERRAINS RIVERAINS COURS D'EAU	Articles L.211-7 et L.215-4 du code de l'environnement et L.151-37-1 et R. 152-29 à R.152-35 du code rural	A4	Libre passage sur les Berges du Lumin	Arrêté Préfectoral n° 89/DDAF/HY/064 du 17 Avril 1989	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue Georges Clemenceau - BP 596 - 77005 Melun cedex - 01 60 56 71 71
77035 BLENNES	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrit à l'inventaire des MH - Eglise Saint Victor	Arrêté du 18 mars 1926	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02
77035 BLENNES	PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS	Code de l'environnement articles L. 341-1 à L341-15-1	AC2	Site classé - Vallée de l'Orvanne.	Décret du 10 mars 1999	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie	Service nature, paysage et ressources - 10 rue Crillon - 75194 Paris Cedex 04 / 01 71 28 44 69
77035 BLENNES	ALIGNEMENT DES VOIES NATIONALES DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES (Pour les alignements sur voies communales se rapprocher des communes)	Articles L.112-1 à L.112-7 du code de la voirie routière	EL7	RD 145 (trav de Sorins) RD 145 (trav des Chapelles) RD 145 (trav de Maurepas)	Délibérations du : 3 avril 1883 22 août 1883 24 avril 1884	Conseil Général de Seine et Marne	45 rue Général de Gaulle / 77000 MELUN / 01 64 14 73 21
77035 BLENNES	ELECTRICITE ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES	Articles L.433-5 et 6 et L.433-8 à 10 et L.521-7, 8 et 12 du code de l'énergie et R.555-1 à R.555-52 du code de l'environnement	I4	LIT 450kV NO 1 CHESNOY (LE)-VILLECHETIVE	Conv. Amiables	RTE - Réseau de Transport d'électricité - TENP - GET EST - Section relation tiers	66 avenue Anatole France - 94781 VITRY-SUR-SEINE /01 45 73 36 46
77035 BLENNES	PROTECTION DES CENTRES RADIOELECTRIQUES EMISSION RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES	Articles L.54 à L56-1 et R.21 à R.26-1 et R.39 du code des postes et article L.5113-1 du code de la défense	PT2	Station CHEROY/LE VAUBLIN 0890220015	Décret du 26 Janvier 1984	France TELECOM	6 avenue Paul Doumer - BP 213 - 54506 VANDEUVRE Cedex / 03 83 53 66 98